

AUTORISATION & ENGAGEMENT SORTIES à VELO

Je soussigné(e)

Représentant légal de l'enfant

autorise mon enfant à participer aux sorties à vélo organisées par l'Accueil de Loisirs de Nivelles.

Conditions de participation

Je m'engage à fournir pour mon enfant :

- un **vélo en bon état de fonctionnement** (freins, pneus, chaîne...)
- un **casque homologué** obligatoire, correctement attaché
- une tenue adaptée (chaussures fermées recommandées)

Je certifie que **mon enfant sait faire du vélo de manière autonome**.

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser la participation en cas de matériel non conforme ou si le niveau de l'enfant n'est pas adapté.

Organisation des trajets

Mon enfant :

se rendra et repartira **du centre à vélo**,

ou

rejoindra les **points de rendez-vous** qui seront communiqués en amont par l'équipe d'animation

Les points de rendez-vous sont définis au plus proche des habitations afin de faciliter l'organisation.

Il est demandé d'être à **l'heure au point de rendez-vous**, afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de la sortie.

Engagement de l'enfant

Mon enfant s'engage à :

- respecter les consignes des animateurs
- rouler en groupe, sans s'éloigner
- respecter les distances de sécurité
- adapter sa vitesse au groupe
- rester attentif à son environnement

Règles de circulation

Mon enfant s'engage à :

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement par la commune de Nivelles pour la gestion des inscriptions, du suivi sanitaire et des activités ALSH, sur la base d'une mission d'intérêt public (article 6-1e du RGPD). Elles sont conservées 10 ans et destinées aux seuls agents habilités.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de limitation en contactant : rgpd@cdg59.fr ou par courrier au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via www.cnil.fr.

- respecter le Code de la route
- circuler sur les zones sécurisées lorsque cela est possible
- suivre le parcours défini par les encadrants

Interdictions

Il est interdit de :

- lâcher le guidon
- faire des figures ou des courses
- doubler sans autorisation
- utiliser un téléphone pendant la sortie

Encadrement et sécurité

- Les sorties sont encadrées par des animateurs
- Un adulte ouvre la marche et un autre ferme le groupe
- Les parcours sont adaptés à l'âge et au niveau des enfants
- La commune met à disposition des enfants un gilet réfléchissant, dont le port est obligatoire pendant toute la durée des déplacements à vélo, afin d'assurer leur visibilité et leur sécurité.

Responsabilité

La participation aux sorties à vélo implique le respect strict des règles ci-dessus.

Tout comportement mettant en danger le groupe pourra entraîner une exclusion de l'activité.

Signatures

Fait à le

Signature du ou des représentants légaux ¹:

(Signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

Signature :

Signature de l'enfant :

(Signature précédée de la mention « je m'engage à respecter les consignes »)

Signature :

¹ En l'absence de justificatif, l'autorité parentale est réputée conjointe. La commune décline toute responsabilité en cas de non-communication d'une décision judiciaire modifiant l'exercice de l'autorité parentale